



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/262

Le 11 août 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT*

Objet: Formats de fichier à utiliser pour la soumission de fiches de notification sur support électronique concernant les assignations ou les allotissements de radiodiffusion analogique ou numérique aux fins de l'application des Articles 4 et 5 de *l'Accord régional relatif à la planification du service de radiodiffusion numérique de Terre dans la Région 1 (parties de la Région 1 situées à l'ouest du méridien 170° E et au nord du parallèle 40° S, à l'exception du territoire de la Mongolie) et en République islamique d'Iran, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (Genève, 2006)*

Références:

- 1) Actes finals de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (CRR-06), Genève, 2006
- 2) Lettre circulaire CR/120 du BR du 31 mars 1999
- 3) Lettre circulaire CR/259 du BR du 5 juillet 2006

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Dans sa Lettre circulaire CR/259, le Bureau informait votre Administration des dispositions réglementaires prises pour le traitement des fiches de notification relatives aux assignations et/ou aux allotissements de fréquence dans les bandes régies par les Accords régionaux ST61, GE89 et GE06, dispositions qui prenaient effet au 17 juin 2006. Le Bureau indiquait également qu'il traiterait, dans des lettres circulaires distinctes, des formats de fichier à utiliser pour la soumission de fiches de notification sur support électronique relatives aux assignations ou aux allotissements de radiodiffusion numérique aux fins de l'application des Articles 4 et 5 de l'Accord GE06 adopté par la CRR-06. La présente Lettre circulaire porte sur les formats de fichier à utiliser pour la soumission de fiches de notification sur support électronique relatives aux services de radiodiffusion analogique

* *La présente Lettre circulaire s'adresse essentiellement aux Etats Membres de la Région 1 (à l'exception de la Mongolie) et à la République islamique d'Iran. Elle est de nature purement informative pour les autres Etats Membres.*

ou numérique, aux fins de l'application des Articles 4 et 5 de l'Accord GE06. Les formats de fichier à utiliser pour la soumission de fiches de notification sur support électronique relatives à d'autres services de Terre primaires, aux fins de l'application des Articles 4 et 5 de l'Accord GE06, sont décrits dans la Lettre circulaire CR/261 du 3 août 2006.

2 Il est rappelé que, aux fins de l'application de la procédure prévue à l'Article 4 de l'Accord GE06, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz, la CRR-06 a décidé que les administrations des Membres contractants à l'Accord GE06 utiliseront uniquement des fiches de notification sur support électronique (voir le § 4.1.2.5 de l'Accord GE06). Les indications pertinentes relatives aux éléments de données qui doivent être soumis à cet égard sont fournies en détail dans l'Annexe 3 de l'Accord GE06. De même, aux fins de l'application de l'Article 5 de l'Accord GE06, il est entendu que les administrations des Membres contractants utiliseront principalement des fiches de notification sur support électronique, compte tenu de la structure des éléments de données visés dans l'Annexe 3 de l'Accord, lesquels ne figurent pas encore dans la version actuelle des fiches de notification papier. Toutefois, les administrations pourront, si elles le souhaitent, continuer d'utiliser certaines fiches de notification papier (par exemple, la fiche de notification TB2, telle qu'elle est décrite dans la Lettre circulaire CR/120).

3 Par ailleurs, le Bureau a tenu compte du fait que les administrations se sont familiarisées avec les formats des données et les concepts applicables à la soumission des besoins de radiodiffusion numérique dans le cadre des travaux préparatoires de la CRR-06, ainsi qu'au cours des activités de planification à la conférence proprement dite. Par conséquent, lorsqu'il a élaboré les formats de fichier aux fins de l'application des procédures prévues aux Articles 4 et 5 de l'Accord GE06, le Bureau s'est efforcé, dans la mesure du possible, de reprendre les concepts précédemment utilisés dans ce domaine et de les adapter en fonction des indications énoncées dans l'Annexe 3 de l'Accord GE06.

4 Dans ce contexte, le Bureau a donc mis au point les formats de fichier à utiliser pour la soumission des fiches de notification sur support électronique relatives aux assignations de radiodiffusion télévisuelle analogique, ainsi qu'aux assignations ou aux allotissements de radiodiffusion numérique aux fins de l'application des Articles 4 et 5 de l'Accord GE06, selon le cas. On trouvera dans l'**Annexe 1** des renseignements sur les types de fiche de notification applicables, ainsi que des conseils généraux concernant les formats de fichier électronique. Ces formats suivent les structures des fichiers actuellement utilisés par l'UIT, notamment un format combinant le format SGML (Standard Generalized Markup Language) et le format .ini file sous Windows. Il convient de noter que, dans le cadre de l'amélioration générale du processus de notification, le Bureau a l'intention de mettre à la disposition des administrations un autre format de fichier, à savoir un format XML (Extensible Markup Language), dans le courant de 2007 (après la CMR-07). A l'issue d'une période transitoire, au cours de laquelle les deux formats seront acceptés, le format actuel sera supprimé. Une description détaillée de chaque type de fiche de notification applicable, assortie des définitions des différents éléments de données, fait l'objet de l'**Annexe 2**. L'**Annexe 3** contient des renseignements sur les combinaisons valables des différents codes d'identification (tels que le SFN_identifier, l'identificateur de l'allotissement et le code de l'assignation) pour divers types d'inscription dans le Plan, y compris des lignes directrices concernant l'identification appropriée du lien existant entre une assignation et un allotissement.

5 Par ailleurs, le Bureau des radiocommunications adapte actuellement le logiciel de saisie des données CRR-06 aux fiches de notification sur support électronique susmentionnées, de façon à permettre aux administrations de créer des fiches de notification sur support électronique dans les formats spécifiés. La date limite fixée pour l'achèvement de ce travail d'adaptation du logiciel est le 30 septembre 2006 pour toutes les fiches de notification visées dans la présente Lettre circulaire, à l'exception de la fiche GB1. Le logiciel de saisie de données à utiliser pour cette fiche sera

disponible peu après le 30 septembre 2006. Le Bureau informera les administrations des Etats Membres de l'avancement des travaux concernant le développement de toutes ces applications, sur le site web de l'UIT, à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/terrestrial/index.html>.

6 Les administrations des Etats Membres appartenant à la zone de planification régie par l'Accord GE06 doivent utiliser, à compter de la date de la présente Lettre circulaire, les formats électroniques qui y sont décrits. En outre, le Bureau adaptera son logiciel de traitement des données, de telle sorte que les fiches de notification TB2, TB3 et TB5 puissent continuer d'être utilisées, sur support électronique, dans le cadre de l'Accord GE06, conformément à la description de ces fiches faite dans la Lettre circulaire CR/120 (voir également l'Annexe 1 de la présente Lettre circulaire).

7 Pour aider les administrations à se familiariser avec les fiches de notification sur support électronique dont il est question dans la présente Lettre circulaire, le Bureau fera un exposé sur ce sujet, ainsi que sur d'autres en rapport avec ce domaine, à ses prochains séminaires et ateliers, notamment au séminaire qu'il organise tous les deux ans à Genève et qui se tiendra du 30 octobre au 3 novembre 2006.

8 Il est important de noter que le format électronique antérieur T02, applicable aux assignations de télévision analogique au titre des Accords ST61 et GE89, tel qu'il est décrit dans la Lettre circulaire CR/120, *ne doit pas* être utilisé pour les modifications à apporter au Plan pour la télévision analogique figurant dans l'Accord GE06 (portant sur les bandes de fréquences 174-230 MHz (170-230 MHz pour le Maroc) et 470-862 MHz). Les administrations des Etats Membres situés dans les zones de planification régies par les Accords ST61 et GE89 peuvent continuer d'utiliser la fiche de notification T02 (sur support papier ou électronique) pour appliquer les procédures pertinentes concernant les autres bandes régies par ces accords, lesquelles ne sont pas régies par l'Accord GE06. Cette même fiche de notification (T02) continuera d'être employée (sur support papier ou électronique) aux fins de la notification des assignations de fréquence aux stations situées en dehors de la zone de planification régie par l'Accord GE06. Toutefois, le Bureau ne saurait accepter les fiches de notification TB1 (modification de l'identificateur unique d'administration) et TB4 (mise à jour des renseignements de coordination concernant une fiche de notification en cours de traitement), dans le cadre de l'Accord GE06, le but étant d'éviter toute intervention partielle concernant les bases de données et les éléments de données en cours de traitement. Il est rappelé que les procédures prévues dans l'Accord GE06 s'articulent de façon assez complexe, avec des délais très précis, ce qui permet de soumettre des données complètes aux différents stades de la procédure.

9 Le Bureau demeure à la disposition de votre Administration pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin en ce qui concerne les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

ANNEXE 1

Indications d'ordre général concernant les formats de fichier à utiliser pour la soumission de fiches de notification sur support électronique relatives aux assignations ou aux allotissements de radiodiffusion numérique ou analogique en vue de l'application des Articles 4 et 5 de l'Accord GE06

1 Description générale des types de fiche de notification applicables au service de radiodiffusion au titre de l'Accord GE06

En ce qui concerne le service de radiodiffusion, l'Accord régional GE06 prévoit une procédure de modification du Plan (Article 4) et une procédure de notification (Article 5). Les éléments de données qui doivent être soumis en application de ces procédures sont énoncés dans l'Annexe 3 de l'Accord. Compte tenu des différents besoins, l'Accord GE06 comporte des ensembles d'éléments de données distincts, selon que la procédure de modification du Plan concerne des assignations de radiodiffusion de télévision analogique (durant la période de transition), des assignations de radiodiffusion (T-DAB), des allotissements de radiodiffusion T-DAB, des assignations de radiodiffusion DVB-T et enfin des allotissements de radiodiffusion DVB-T. Les mêmes différences sont prises en considération dans le cadre de la procédure de notification. De plus, en vertu de la disposition 5.1.3 de l'Accord, il est possible de notifier une inscription de radiodiffusion numérique figurant dans le Plan avec des caractéristiques différentes de celles qui apparaissent dans le Plan, pour des transmissions dans le service de radiodiffusion ou dans d'autres services de Terre primaires. Compte tenu de ces indications et de la nécessité de disposer de tous les éléments de données nécessaires pour effectuer les examens requis, le Bureau a élaboré les types de fiche de notification ci-après, ou adapté certaines fiches existantes, aux fins de l'application des procédures pertinentes visées dans l'Accord GE06, comme indiqué dans le Tableau A1-1 ci-dessous:

TABLEAU A1-1

**Aperçu des types de fiche de notification applicables au service
de radiodiffusion au titre de l'Accord GE06**

Type de fiche	Domaine d'application	Disposition ou tableau correspondant dans l'Accord
G02	<p>Application de la procédure visée à l'Article 4 pour une assignation de radiodiffusion télévisuelle analogique (pendant la période de transition).</p> <p>Application de la procédure visée à l'Article 5 pour une assignation de radiodiffusion télévisuelle analogique (§ 5.1.2 a).</p> <p>Application de la procédure visée à l'Article 5 pour une assignation de radiodiffusion télévisuelle analogique, sous couvert d'une inscription dans le Plan numérique (§ 5.1.3).</p>	<p>Tableau A.2 (GE06)</p> <p>Tableau A.2 (GE06)</p>
GS1	<p>Application de la procédure visée à l'Article 4 pour une assignation de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB).</p> <p>Application de la procédure visée à l'Article 5 pour une assignation de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB) (§. 5.1.2).</p>	<p>Tableau A.1 (GE06)</p> <p>Tableau A.1 (GE06)</p>
GS2	<p>Application de la procédure visée à l'Article 4 pour un allotissement de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB).</p>	<p>Tableau A.1 (GE06)</p>
GT1	<p>Application de la procédure visée à l'Article 4 pour une assignation de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T).</p> <p>Application de la procédure visée à l'Article 5 pour une assignation de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T) (§ 5.1.2).</p>	<p>Tableau A.1 (GE06)</p> <p>Tableau A.1 (GE06)</p>
GT2	<p>Application de la procédure visée à l'Article 4 pour un allotissement de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T).</p>	<p>Tableau A.1 (GE06)</p>
GB1	<p>Application de la procédure visée à l'Article 5 pour une assignation à d'autres systèmes de radiodiffusion (à l'exception des assignations de télévision analogique), sous couvert d'une inscription dans le Plan numérique, mais avec des caractéristiques différentes de celles apparaissant dans le Plan (§ 5.1.3).</p>	<p>§ 5.1.3</p>
GA1	<p>Adjonction ou suppression de la sous-zone d'allotissement pour un allotissement de radiodiffusion sonore ou télévisuelle numérique (T-DAB ou DVB-T), conjointement avec les types de fiche GS2 et GT2, si nécessaire.</p>	<p>Tableau A.1 (GE06)</p>
TB2	<p>Notification d'une assignation de radiodiffusion au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06 avec des caractéristiques identiques à celles apparaissant dans le Plan d'assignation de fréquences concerné (§. 5.1.2 a)).</p>	<p>§ 5.1.2 a)</p>
TB3	<p>Demande de publication, dans la Partie B de la Section spéciale correspondante, d'une assignation de radiodiffusion télévisuelle analogique ou d'une assignation ou d'un allotissement de radiodiffusion numérique, dont les caractéristiques ont déjà été publiées dans la Partie A d'une Section spéciale GE06, avec des caractéristiques identiques à celles publiées dans la Partie A correspondante.</p>	<p>§ 4.1.5.1</p>
TB5	<p>Demande:</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'annulation d'une assignation ou d'un allotissement de radiodiffusion figurant dans les Plans GE06, ou – de suppression d'une assignation de radiodiffusion du Ficher de référence, ou – de retrait d'une fiche de notification en cours de traitement (au titre soit de l'Article 4, soit de l'Article 5 de l'Accord GE06). 	<p>§ 4.1.1 d)</p>

2 Considérations concernant la structure des fichiers et autres indications

2.1 La description de la structure des fichiers à utiliser pour la soumission de fiches de notification sur support électronique relatives aux services de radiodiffusion dans les bandes des ondes métriques ou décimétriques a fait l'objet de la Lettre circulaire CR/120 du 31 mars 1999 et n'est donc pas reproduite dans la présente Lettre circulaire.

2.2 On trouvera dans les tableaux de l'Annexe 2 l'explication des éléments de données à fournir pour les types de fiche de notification applicables au service de radiodiffusion au titre de l'Accord GE06.

2.3 Compte tenu des modalités de traitement actuellement en vigueur au BR, il serait préférable de ne pas mélanger les fiches de notification GT1, GS1, GT2, GS2, GA1 et GB1 relatives à la radiodiffusion numérique avec les fiches sur support électronique relatives à des services autres que la radiodiffusion (par exemple, les fiches T11-T14 et G11-G14). De même, les administrations devraient éviter dans la mesure du possible d'inclure, dans le fichier électronique contenant des fiches de notification relatives à la radiodiffusion numérique, d'autres fiches de notification relatives à la radiodiffusion (telles que les fiches T01-T04, G02, TB1-TB9). Cette façon de procéder faciliterait le bon acheminement des fiches de notification sur support électronique vers le système de traitement correspondant du BR, contribuant ainsi au traitement satisfaisant de toutes les fiches de notification sur support électronique, dans les délais réglementaires.

2.4 Si une fiche de notification soumise sur support électronique comporte une clé pour laquelle **aucune** valeur n'a été indiquée, cela sera traité comme une erreur. Dans un tel cas, la fiche de notification sera considérée incomplète et sera retournée à l'administration.

ANNEXE 2

Format de fichier pour la soumission de fiches de notification sur support électronique

Contenu:

Tableau	Fiche de notification	Applicable à
A2.1	GS1	Une assignation T-DAB
A2.2	GT1	Une assignation DVB-T
A2.3	GS2	Un allotissement T-DAB
A2.4	GT2	Un allotissement DVB-T
A2.5	GA1	Une sous-zone d'allotissement T-DAB ou DVB-T
A2.6	G02	Une assignation de radiodiffusion télévisuelle analogique
A2.7	GB1	Une assignation numérique avec des caractéristiques différentes de celles apparaissant dans le Plan pour des transmissions dans le service de radiodiffusion

Légende des symboles utilisés dans les Tableaux A2.1 à A2.7:

X	Elément de données obligatoire
+	Elément de données obligatoire selon les conditions spécifiées
O	Elément de données facultatif
C	Elément de données obligatoire s'il a servi de base pour effectuer la coordination avec une autre administration
-	Elément de données qui ne doit pas être soumis

TABLEAU A2.1

GS1 – Format de fiche de notification sur support électronique pour une assignation de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB)

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<HEAD>	X	X	<HEAD>	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux relatifs à toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier.
t_adm = SUI	X	X	Symboles UIT des administrations relevant de la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	O	30 caractères	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	X	X	</HEAD>	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	X	X	<NOTICE>	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification déterminée.
t_notice_type = GS1	X	X	GS1	Le type de la fiche de notification est GS1 pour les assignations de radiodiffusion T-DAB.
t_fragment = GE06D	X	X	GE06D ou NTFD_RR	GE06D, si la fiche de notification est soumise au titre de l'Article 4, ou NTFD_RR, si elle est soumise au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06.
t_action = ADD	X	X	ADD ou MODIFY	Mesure à prendre concernant la fiche de notification.
t_is_pub_req = TRUE	X	-	TRUE ou FALSE	TRUE, si l'administration demande au Bureau d'appliquer la procédure visée au § 4.1.2.5.
t_adm_ref_id = SUI00001	X	X	20 caractères	Identificateur unique donné par l'administration pour l'assignation.
t_trg_adm_ref_id =	+	+	20 caractères	Si la mesure à prendre est MODIFY, fournir l'identificateur unique de l'assignation à modifier.
t_plan_entry = 3	X	X	1, 2, 3, 4 ou 5	Code à un caractère identifiant le type d'inscription dans le Plan à laquelle correspond l'assignation. (1 – Assignation unique, 2 – Réseau SFN, 3 – Allotissement, 4 – Allotissement avec assignation(s) liée(s) et SFN_id, 5 – Allotissement avec une seule assignation liée et sans SFN-ID). (Voir l'Annexe 3 pour plus de détails.)

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_assgn_code = C	X	X	L, C ou S	Code de l'assignation (L – Liée, avec un réseau SFN ou un allotissement, C – Convertie, S – Autonome) (voir l'Annexe 3 pour plus de détails).
t_associated_adm_allot_id = SUIALL001	+	+	20 caractères	Si l'assignation est liée ou convertie, fournir l'identificateur unique de l'allotissement de radiodiffusion T-DAB auquel se rapporte l'assignation (identificateur donné par l'administration).
t_associated_allot_sfn_id = SUISFN001	+	+	30 caractères	Si l'assignation est liée ou convertie, fournir le code d'identification du réseau SFN de l'allotissement de radiodiffusion T-DAB associé auquel se rapporte l'assignation (code précédemment donné par l'administration ou nouveau code d'identification si aucun ne figure actuellement dans le Plan).
t_sfn_id = SUISFN001	+	+	30 caractères	Si l'assignation fait partie d'un réseau monofréquence (SFN), le code d'identification de ce réseau est obligatoire. Il doit être identique à celui donné pour l'allotissement associé.
t_call_sign =	–	O	10 caractères	Indicatif d'appel ou autre identificateur utilisé conformément à l'Article 19 du RR, si la notification est faite au titre de l'Article 5.
t_freq_assgn = 174.928	X	X	174,928 à 229,072, conformément au Tableau A.3.1-15 de l'Accord GE06	Fréquence assignée (MHz).
t_offset =	+	+	De –500 à +500, nombre entier	Si la fréquence centrale de l'émission est décalée par rapport à la fréquence assignée, le décalage de fréquence est exprimé en kHz. Décalage de fréquence = (fréquence centrale de l'émission) – (fréquence assignée).
t_d_inuse =	C	X	AAAA-MM-JJ	Date (effective ou prévue, selon le cas) de la mise en service de l'assignation de fréquence (nouvelle ou modifiée).
t_d_expiry =	+	+	AAAA-MM-JJ	Si l'assignation est assujettie au § 4.1.5.4 de l'Article 4, fournir la date d'expiration de cette période, c'est-à-dire que l'accord de la ou des administrations affectées a été obtenu conformément à cet article pour un laps de temps bien précis.
t_site_name = GRUYERES	X	X	30 caractères	Nom de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_ctry = SUI	X	X	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant la zone géographique où est située l'antenne de la station d'émission (voir la Préface à la BR IFIC).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_long = +0070600	X	X	±DDMMSS -0300000 à +1700000	Longitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_lat = +463500	X	X	±DDMMSS -400000 à +890000	Latitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_ref_plan_cfg = RPC4	X	X	RPC4 ou RPC5	Configuration de planification de référence.
t_spect_mask = 1	X	X	1, 2 ou 3	Type de gabarit spectral (voir le § 3.6 de l'Accord GE06).
t_erp_h_dbw = 30.0	+	+	≤ 53,0	Si la polarisation est horizontale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale dans le plan horizontal (dBW).
t_erp_v_dbw = 30.0	+	+	≤ 53,0	Si la polarisation est verticale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale dans le plan horizontal (dBW).
t_ant_dir = D	X	X	D ou ND	Directivité de l'antenne (directive (D) ou non directive (ND)).
t_polar = M	X	X	H, V ou M	Polarisation (H – horizontale, ou V – verticale, ou M – mixte).
t_hgt_agl = 30	X	X	Entre 0 et 800, nombre entier	Hauteur de l'antenne de la station d'émission au-dessus du niveau du sol (m).
t_site_alt = +500	X	X	Entre -1000 et 8850, nombre entier	Altitude du site au-dessus du niveau de la mer mesurée à la base de l'antenne de la station d'émission (m).
t_eff_hgtmax = 300	X	X	Entre -3000 et 3000, valeur égale à la valeur maximale des hauteurs équivalentes fournies, nombre entier	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (m).
t_op_agcy =	-	O	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'entité exploitante (voir la Préface).
t_addr_code =	-	X	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'adresse de l'administration (voir la Préface) responsable de la station et à laquelle il convient d'envoyer toute communication relative à des questions urgentes concernant les brouillages, la qualité des émissions et les questions relatives à l'exploitation technique du circuit (voir l'Article 15 du RR).
t_op_hh_fr =	-	X	HHMM 0000 à 2359	Heure de début de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_op_hh_to =	-	X	HHMM 0001 à 2400	Heure de fin de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.
t_is_resub =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si la notification est faite au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06 et relève des dispositions 5.1.6, 5.1.7 et 5.1.8.
t_remark_conds_met =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE si l'assignation est assujettie au § 5.1.2 de l'Article 5, déclaration de l'administration notificatrice précisant que toutes les conditions associées à l'observation sont entièrement remplies pour l'assignation soumises pour inscription dans le Fichier de référence.
t_signed_commitment =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE si la notification est accompagnée d'un engagement signé concernant l'exploitation conformément aux dispositions 5.1.7 et 5.1.8. Obligatoire si la notification est faite au titre des dispositions 5.1.6-5.1.8 et si la clé t_is_resub a la valeur TRUE. En pareil cas, l'engagement signé est fourni en pièce jointe.
t_remarks =	O	O	80 caractères	Répéter si nécessaire.
<ANT_HGT>	X	X	<ANT_HGT>	Début de la sous-section ANT_HGT contenant les valeurs des hauteurs équivalentes de l'antenne.
t_eff_hgt@azmzzz = 300	X	X	Entre -3000 et 3000, la valeur maximale de la hauteur ne devrait pas être supérieure à la valeur de la clé t_eff_hgtmax, nombre entier	Hauteur équivalente de l'antenne (m), pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre (zzz de 0 à 350 par intervalles de 10°).
</ANT_HGT>	X	X	</ANT_HGT>	Fin de la sous-section ANT_HGT.
<ANT_DIAGR_H>	+	+	<ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_H contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB) est requis.
t_attn@azmzzz = 3.0	+	+	0,0 à 40,0	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale, normalisée à 0 dB, pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_H>	+	+	</ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_H est requise.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<ANT_DIAGR_V>	+	+	<ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_V contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB) est requis.
t_attn@azmzzz = 3.0	+	+	0,0 à 40,0	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale, normalisée à 0 dB, pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_V>	+	+	</ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_V est requise.
<COORD>	+	+	<COORD>	Si la coordination est requise et si un accord a été obtenu, le début de la sous-section COORD est requis.
t_adm = F	+	+	Symboles UIT des administrations	Symbole UIT désignant l'administration avec laquelle la coordination a été effectuée avec succès. Répéter si nécessaire.
</COORD>	+	+	</COORD>	Si la coordination est requise et si un accord a été obtenu, la fin de la sous-section COORD est requise.
</NOTICE>	X	X		Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	X	X		Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
				Éléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	X	X		Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	X	X		Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification contenues dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	X	X		Nombre des fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	X	X		Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

TABLEAU A2.2

GT1 – Format de fiche de notification sur support électronique pour une assignation de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T)

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<HEAD>	X	X	<HEAD>	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux relatifs à toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier.
t_adm = SUI	X	X	Symboles UIT des administrations relevant de la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	O	30 caractères	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	X	X	</HEAD>	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	X	X	<NOTICE>	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification déterminée.
t_notice_type = GT1	X	X	GT1	Le type de la fiche de notification est GT1 pour des assignations de la radiodiffusion DVB-T.
t_fragment = GE06D	X	X	GE06D ou NTFD_RR	GE06D, si la fiche de notification est soumise au titre de l'Article 4, ou NTFD_RR si elle est soumise au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06.
t_action = ADD	X	X	ADD ou MODIFY	Mesure à prendre concernant la fiche de notification.
t_is_pub_req = TRUE	X	-	TRUE ou FALSE	TRUE, si l'administration demande au Bureau d'appliquer la procédure visée au § 4.1.2.5.
t_adm_ref_id = SUI00001	X	X	20 caractères	Identificateur unique donné par l'administration pour l'allotissement.
t_trg_adm_ref_id =	+	+	20 caractères	Si la mesure à prendre est MODIFY, fournir l'identificateur unique de l'allotissement à modifier.
t_plan_entry = 3	X	X	1, 2, 3, 4, ou 5	Code à un caractère identifiant le type d'inscription dans le Plan à laquelle correspond l'assignation. (1 – Assignation unique, 2 – Réseau SFN, 3 – Allotissement, 4 – Allotissement avec assignation(s) liée(s) et SFN_id 5 – Allotissement avec une seule assignation liée et sans SFN-ID). (Voir l'Annexe 3 pour plus de détails.)
t_assgn_code = C	X	X	L, C ou S	Code de l'assignation (L – Liée, avec un réseau SFN ou un allotissement, C – Convertie, S – Autonome) (voir l'Annexe 3 pour plus de détails).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_associated_adm_allot_id = SUIALL002	+	+	20 caractères	Si l'assignation est liée ou convertie, fournir l'identificateur unique de l'allotissement de radiodiffusion DVB-T auquel se rapporte l'assignation (identificateur donné par l'administration).
t_associated_allot_sfn_id = SUISFN002	+	+	30 caractères	Si l'assignation est liée ou convertie, fournir le code d'identification du réseau SFN de l'allotissement de radiodiffusion DVB-T associé auquel se rapporte l'assignation (code précédemment donné par l'administration ou nouveau code d'identification si aucun ne figure actuellement dans le Plan).
t_sfn_id = SUISFN002	+	+	30 caractères	Si l'assignation fait partie d'un réseau monofréquence (SFN), le code d'identification de ce réseau est obligatoire. Il doit être identique à celui donné pour l'allotissement associé.
t_call_sign =	-	O	10 caractères	Indicatif d'appel ou autre identificateur utilisé conformément à l'Article 19 du RR, si la notification est faite au titre de l'Article 5.
t_freq_assgn = 177.5	X	X	177,5 à 226,5 ou 474 à 858 conformément aux Tableaux A.3.1-2, A.3.1-3, A.3.1-4 et A.3.1-5 de l'Accord GE06	Fréquence assignée (MHz).
t_offset =	+	+	Entre -500 et +500, nombre entier	Si la fréquence centrale de l'émission est décalée par rapport à la fréquence assignée, le décalage de fréquence est exprimé en kHz. Décalage de fréquence = (fréquence centrale de l'émission) - (fréquence assignée).
t_d_inuse =	C	X	AAAA-MM-JJ	Date (effective ou prévue, selon le cas) de la mise en service de l'assignation de fréquence (nouvelle ou modifiée).
t_d_expiry =	+	+	AAAA-MM-JJ	Si l'assignation est assujettie au § 4.1.5.4 de l'Article 4, fournir la date d'expiration de cette période, c'est-à-dire que l'accord de la ou des administrations affectées a été obtenu conformément à cet article pour un laps de temps bien précis.
t_site_name = GRUYERES	X	X	30 caractères	Nom de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_ctry = SUI	X	X	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant la zone géographique où est située l'antenne de la station d'émission (voir la Préface de la BR IFIC).
t_long = +0070600	X	X	+DDMMSS -0300000 à +1700000	Longitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_lat = +463500	X	X	+DDMMSS -400000 à +890000	Latitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_ref_plan_cfg = RPC1	+	-	RPC1, RPC2 ou RPC3	Si la variante du système et le mode de réception ne sont pas fournis, la configuration de planification de référence est requise.
t_sys_var =	+	X	Premier caractère (A, B, C, D, E ou F) et deuxième caractère (1, 2, 3, 5 ou 7) conformément au Tableau A.3.1-1 de l'Accord GE06	Si la configuration de planification de référence n'est pas fournie.
t_rx_mode =	+	X	FX, PO, PI ou MO	Si la configuration de planification de référence n'est pas fournie.
t_spect_mask = N	X	X	N ou S	Type de gabarit spectral (voir le § 3.6 de l'Accord GE06).
t_erp_h_dbw = 30,0	+	+	≤ 53,0	Si la polarisation est horizontale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale dans le plan horizontal (dBW).
t_erp_v_dbw = 30,0	+	+	≤ 53,0	Si la polarisation est verticale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale dans le plan horizontal (dBW).
t_erp_beam_tilt_dbw =	O	O	≤ 53,0	Puissance apparente rayonnée maximale dans le plan défini par l'angle d'inclinaison du faisceau (dBW). Si cette valeur est fournie, le champ t_beam_tilt_angle doit être indiqué.
t_beam_tilt_angle =	O	O	Entre -30,0 et 30,0	Angle d'inclinaison du faisceau (degrés). Si cette valeur est fournie, le champ t_erp_beam_tilt_dbw doit être indiqué.
t_ant_dir = D	X	X	D ou ND	Directivité de l'antenne (directive (D) ou non directive (ND)).
t_polar = M	X	X	H, V ou M	Polarisation (H – horizontale, ou V – verticale, ou M – mixte).
t_hgt_agl = 30	X	X	Entre 0 et 800, nombre entier	Hauteur de l'antenne de la station d'émission au-dessus du niveau du sol (m).
t_site_alt = +500	X	X	Entre -1000 et 8850, nombre entier	Altitude du site au-dessus du niveau de la mer mesurée à la base de l'antenne de la station d'émission (m).
t_eff_hgtmax = 229	X	X	Entre -3000 et 3000, valeur égale à la valeur maximale des hauteurs équivalentes fournies, nombre entier	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (m).
t_op_agcy =	-	O	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'entité exploitante (voir la Préface).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_addr_code =	-	X	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'adresse de l'administration (voir la Préface) responsable de la station et à laquelle il convient d'envoyer toute communication relative à des questions urgentes concernant les brouillages, la qualité des émissions et les questions relatives à l'exploitation technique du circuit (voir l'Article 15 du RR).
t_op_hh_fr =	-	X	HHMM 0000 à 2359	Heure de début de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.
t_op_hh_to =	-	X	HHMM 0001 à 2400	Heure de fin de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.
t_remark_conds_met =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si l'assignation est assujettie au § 5.1.2 de l'Article 5, déclaration de l'administration notificatrice précisant que toutes les conditions associées à l'observation sont entièrement remplies pour l'assignation soumise pour inscription dans le Fichier de référence.
t_is_resub =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si la notification est faite au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06 et relève des dispositions 5.1.6, 5.1.7 et 5.1.8.
t_signed_commitment =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si la notification est accompagnée d'un engagement signé concernant l'exploitation conformément aux dispositions 5.1.7 et 5.1.8. Obligatoire, si la notification est faite au titre des dispositions 5.1.6-5.1.8 et si la clé t_is_resub a la valeur TRUE. En pareil cas, l'engagement signé est fourni en pièce jointe.
t_remarks =	O	O	80 caractères	Répéter si nécessaire.
<ANT_HGT>	X	X	<ANT_HGT>	Début de la sous-section ANT_HGT contenant les valeurs des hauteurs équivalentes de l'antenne.
t_eff_hgt@azmzzz = 300	X	X	Entre -3000 et 3000, la valeur maximale de l'antenne ne devrait pas être supérieure à la valeur de la clé t_eff_hgtmax, nombre entier	Hauteur équivalente de l'antenne (m), pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre (zzz de 0 à 350 par intervalles de 10°).
</ANT_HGT>	X	X	</ANT_HGT>	Fin de la sous-section ANT_HGT.
<ANT_DIAGR_H>	+	+	<ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_H contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB) est requis.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_attn@azmzzz = 3.0	+	+	0,0 à 40,0	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB), normalisée à 0 dB, pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_H>	+	+	</ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_H est requise.
<ANT_DIAGR_V>	+	+	<ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_V contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB) est requis.
t_attn@azmzzz = 3.0	+	+	0,0 à 40,0	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB), normalisée à 0 dB, pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_V>	+	+	</ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_V est requise.
<COORD>	+	+	<COORD>	Si la coordination est requise et si l'accord a été obtenu, le début de la sous-section COORD est requis.
t_adm = F	+	+	Symboles UIT des administrations	Symbole UIT désignant l'administration avec laquelle la coordination a été effectuée avec succès. Répéter si nécessaire.
</COORD>	+	+	</COORD>	Si la coordination est requise et si l'accord a été obtenu, la fin de la sous-section COORD est requise.
</NOTICE>	X	X		Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	X	X		Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
				Éléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	X	X		Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	X	X		Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification contenues dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	X	X		Nombre des fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	X	X		Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

TABLEAU A2.3

GS2 – Format de fiche de notification sur support électronique pour un allotissement de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB)

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<HEAD>	X	<HEAD>	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux relatifs à toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier.
t_adm = SUI	X	Symboles UIT des administrations relevant de la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	30 caractères	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	X	</HEAD>	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	X	<NOTICE>	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification déterminée.
t_notice_type = GS2	X	GS2	Le type de la fiche de notification est GS2 pour un allotissement de radiodiffusion T-DAB.
t_fragment = GE06D	X	GE06D	
t_action = ADD	X	ADD ou MODIFY	Mesure à prendre concernant la fiche de notification.
t_is_pub_req = TRUE	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si l'administration demande au Bureau d'appliquer la procédure visée au § 4.1.2.5.
t_adm_ref_id = SUI00001	X	20 caractères	Identificateur unique donné par l'administration pour l'allotissement.
t_trg_adm_ref_id =	+	20 caractères	Si la mesure à prendre est MODIFY, fournir l'identificateur unique de l'allotissement à modifier.
t_plan_entry = 3	X	3, 4 ou 5	Code à un caractère identifiant le type d'inscription dans le Plan à laquelle correspond l'assignation. (3 – Allotissement, 4 – Allotissement avec assignation(s) liée(s) et SFN_id, 5 – Allotissement avec une seule assignation liée et sans SFN_id) (voir l'Annexe 3 pour plus de détails).
t_sfn_id = SUISFN001	+	30 caractères	Si l'allotissement fait partie d'un réseau monofréquence (SFN), le code d'identification de ce réseau est obligatoire.
T_freq_assgn = 174.928	X	174,928-229,072 conformément au Tableau A.3.1-15 de l'Accord GE06	Fréquence assignée (MHz).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
T_offset =	+	Entre -500 et + 500, nombre entier	Si la fréquence centrale de l'émission est décalée par rapport à la fréquence assignée, le décalage de fréquence est exprimé en kHz. Décalage de fréquence = (fréquence centrale de l'émission) – (fréquence assignée).
T_d_expiry =	+	AAAA-MM-JJ	Si l'allotissement est assujéti au § 4.1.5.4 de l'Article 4, date d'expiration de cette période, c'est-à-dire que l'accord de la ou des administrations affectées a été obtenu conformément à cet article pour un laps de temps bien précis.
t_allot_name = GRUYERES	X	30 caractères	Nom de l'allotissement de radiodiffusion numérique.
t_ctry = SUI	X	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant la zone géographique où est située l'antenne de la station d'émission (voir la Préface de la BR IFIC).
t_geo_area =	+	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Si tous les points de mesure relatifs à cet allotissement sont situés sur la limite de la zone géographique, fournir le symbole de cette zone géographique.
t_nb_sub_areas = 2	+	1-9	Si les points de mesure relatifs à l'allotissement ne sont pas tous situés sur la frontière du pays ou sur la limite de la zone géographique, fournir le nombre de sous-zones (jusqu'à 9) dans l'allotissement (s'il n'y a pas de subdivision, le nombre de contours est égal à 1). Pour chaque nouvelle sous-zone, remplir une fiche GA1 (voir le Tableau A2.5).
t_contour_id = 0001	X	0 à 9999	Numéro unique du contour de la sous-zone, à répéter pour tous les contours constituant la zone de l'allotissement.
t_contour_id = 0002	X	0 à 9999	Numéro unique du contour de la sous-zone, à répéter pour tous les contours constituant la zone de l'allotissement.
t_ref_plan_cfg = RPC4	X	RPC4 ou RPC5	Configuration de planification de référence.
t_spect_mask = 1	C	1, 2 ou 3	Type de gabarit spectral (voir le § 3.6 de l'Accord GE06).
t_polar = H	X	H, V, M ou U	Polarisation (H – horizontale, ou V – verticale, M – mixte, ou U – non spécifiée). Non spécifiée signifie que la polarisation peut être H, V ou M. Pendant l'évaluation de la CPR ou du RN, toute la puissance en polarisation horizontale, ou toute la puissance en polarisation verticale, ou, en cas de polarisation mixte, la somme des puissances des composantes horizontale et verticale, doit rester constante. Pour le réseau de référence, le même schéma doit être utilisé pour les deux polarisations.
t_remarks =	O	80 caractères	Répéter si nécessaire.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<COORD>	+	<COORD>	Si la coordination est requise et si l'accord a été obtenu, le début de la sous-section COORD est requis.
t_adm = F	+	Symboles UIT des administrations	Symbole UIT désignant l'administration avec laquelle la coordination a été effectuée avec succès. Répéter si nécessaire.
</COORD>	+	</COORD>	Si la coordination est requise et si l'accord a été obtenu, la fin de la sous-section COORD est requise.
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	X		Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
			Éléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	X		Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification contenues dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	X		Nombre des fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	X		Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

TABLEAU A2.4

GT2 – Format de fiche de notification sur support électronique pour un allotissement de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T)

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<HEAD>	X	<HEAD>	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux relatifs à toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier.
t_adm = SUI	X	Symboles UIT des administrations relevant de la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	30 caractères	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	X	</HEAD>	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	X	<NOTICE>	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification déterminée.
t_notice_type = GT2	X	GT2	Le type de la fiche de notification est GT2 pour un allotissement de radiodiffusion DVB-T.
t_fragment = GE06D	X	GE06D	
t_action = ADD	X	ADD ou MODIFY	Mesure à prendre concernant la fiche de notification.
t_is_pub_req = TRUE	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si l'administration demande au Bureau d'appliquer la procédure visée au § 4.1.2.5.
t_adm_ref_id = SUI00001	X	20 caractères	Identificateur unique donné par l'administration pour l'allotissement.
t_trg_adm_ref_id =	+	20 caractères	Si la mesure à prendre est MODIFY, fournir l'identificateur unique de l'allotissement à modifier.
t_plan_entry = 3	X	3, 4 ou 5	Code à un caractère identifiant le type d'inscription dans le Plan à laquelle correspond l'allotissement (3 – Allotissement, 4 – Allotissement avec assignation(s) liée(s) et SFN_id, 5 – Allotissement avec une seule assignation liée et sans SFN_id) (voir l'Annexe 3 pour plus de détails).
t_sfn_id = SUISFN003	+	30 caractères	Si l'allotissement fait partie d'un réseau monofréquence (SFN), le code d'identification de ce réseau SFN est obligatoire.
t_freq_assgn = 177.5	X	177,5 à 226,5 ou 474 à 858 conformément aux Tableaux A.3.1-2, A.3.1-3, A.3.1-4 et A.3.1-5 de l'Accord GE06	Fréquence assignée (MHz).
t_offset =	+	Entre -500 et + 500, nombre entier	Si la fréquence centrale de l'émission est décalée par rapport à la fréquence assignée, le décalage de fréquence est exprimé en kHz. Décalage de fréquence = (fréquence centrale de l'émission) – (fréquence assignée).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_d_expiry =	+	AAAA-MM-JJ	Si l'allotissement est assujéti au § 4.1.5.4 de l'Article 4, date d'expiration de cette période, c'est-à-dire que l'accord de la ou des administrations affectées a été obtenu conformément à cet article pour un laps de temps bien précis.
t_allot_name = GRUYERES	X	30 caractères	Nom de l'allotissement de radiodiffusion numérique.
t_ctry = SUI	X	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant la zone géographique où est située la zone de l'allotissement (voir la Préface de la BR IFIC).
t_geo_area =	+	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Si tous les points de mesure relatifs à cet allotissement sont situés sur la limite de la zone géographique, fournir le symbole de cette zone géographique.
t_nb_sub_areas = 1	+	1-9	Si les points de mesure relatifs à l'allotissement ne sont pas tous situés sur la frontière du pays ou sur la limite de la zone géographique, fournir le nombre de sous-zones (jusqu'à 9) dans l'allotissement (s'il n'y a pas de subdivision, le nombre de contours est égal à 1). Pour chaque nouvelle sous-zone, remplir une fiche GA1 (voir le Tableau A2.5).
t_contour_id = 0003	X	0 à 9999	Numéro unique du contour de la sous-zone, à répéter pour tous les contours constituant la zone de l'allotissement.
t_ref_plan_cfg = RPC1	X	RPC1, RPC2 ou RPC3	Configuration de planification de référence.
t_typ_ref_netwk = RN1	X	RN1, RN2, RN3 ou RN4	Type de réseau de référence.
t_spect_mask = N	C	N ou S	Type de gabarit spectral (voir le § 3.6 de l'Accord GE06).
t_polar = H	X	H, V, M ou U	Polarisation (H – horizontale, ou V – verticale, M – mixte, ou U non spécifiée). Non spécifiée signifie que la polarisation peut être H, V ou M. Pendant l'évaluation de la CPR ou du RN, toute la puissance en polarisation horizontale, ou toute la puissance en polarisation verticale, ou, en cas de polarisation mixte, la somme des puissances des composantes horizontale et verticale, doit rester constante. Pour le réseau de référence, le même schéma doit être utilisé pour les deux polarisations.
t_remarks =	O	80 caractères	Répéter si nécessaire.
<COORD>	+	<COORD>	Si la coordination est requise et si l'accord a été obtenu, le début de la sous-section COORD est requis.
t_adm = F	+	Symboles UIT des administrations	Symbole UIT désignant l'administration avec laquelle la coordination a été effectuée avec succès. Répéter si nécessaire.
</COORD>	+	</COORD>	Si la coordination est requise et l'accord a été obtenu, la fin de la sous-section COORD est requise.
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	X		Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
			Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	X		Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification contenues dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	X		Nombre des fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	X		Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

TABLEAU A2.5

GA1 – Format de fiche de notification sur support électronique pour une sous-zone d'allotissement pour la radiodiffusion numérique (DVB-T ou T-DAB)

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<HEAD>	X	<HEAD>	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux relatifs à toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier.
t_adm = SUI	X	Symboles UIT des administrations relevant de la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	30 caractères	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	X	</HEAD>	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	X	<NOTICE>	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification déterminée.
t_notice_type = GA1	X	GA1	Le type de la fiche de notification est GA1 pour une sous-zone d'allotissement pour la radiodiffusion T-DAB ou DVB-T.
t_action = ADD	X	ADD ou SUPPRESS	Mesure à prendre concernant la fiche de notification. Pour la modification d'une sous-zone d'allotissement existante, il convient premièrement d'indiquer ADD pour ajouter une nouvelle sous-zone d'allotissement et demander la suppression de la première sous-zone d'allotissement.
t_ctry = SUI	X	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant la zone géographique où est située la zone d'allotissement (voir la préface de la BR IFIC).
t_contour_id = 0003	X	0 à 9999	Numéro unique du contour de la sous-zone, à répéter pour tous les contours constituant la zone d'allotissement.
t_nb_test_pts = 60	X	De 3 à 99	Nombre de points de mesure (99 au maximum).
t_remarks =	O	80 caractères	Répéter si nécessaire.
<POINT>	X		Début de la sous-section POINT pour le point de mesure 1. Il convient d'indiquer les points dans l'ordre consécutif approprié et aucune droite entre deux points consécutifs quelconques ne peut en croiser une autre.
t_lat = +453700	X	+DDMMSS -400000 à +890000	Latitude du point de mesure 1.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_long = +0070700	X	<u>+</u> DDMMSS -0300000 à +1700000	Longitude du point de mesure 1.
</POINT >	X		Fin de la sous-section POINT pour le point de mesure 1.
<POINT>	X		Début de la sous-section POINT pour le point de mesure 2. Répéter pour le point de mesure suivant dans l'ordre approprié.
t_lat = +453710	X	<u>+</u> DDMMSS -400000 à +890000	Latitude du point de mesure 2.
t_long = +0070710	X	<u>+</u> DDMMSS -0300000 à +1700000	Longitude du point de mesure 2.
</POINT >	X		Fin de la sous-section POINT pour le point de mesure 2.
.....			Répéter si nécessaire.
<POINT>	X		Début de la sous-section POINT pour le point de mesure n (60 dans cet exemple). Le nième point pourrait facultativement avoir les mêmes coordonnées géographiques que le premier point.
t_lat =	X	<u>+</u> DDMMSS -400000 à +890000	Latitude du point de mesure n.
t_long =	X	<u>+</u> DDMMSS -0300000 3 +1700000	Longitude du point de mesure n.
</POINT>	X		Fin de la sous-section POINT pour le point de mesure n (60 dans le présent exemple).
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	X		Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
			Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	X		Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification contenues dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	X		Nombre des fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	X		Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

TABLEAU A2.6

G02 – Format de fiche de notification sur support électronique pour une assignation de radiodiffusion télévisuelle analogique

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<HEAD>	X	X	<HEAD>	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux relatifs à toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier.
t_adm = SUI	X	X	Symboles UIT des administrations relevant de la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	O	Adresse de courrier électronique enregistrée et valable, caractères	Adresse de courrier électronique. Le nombre de caractères par ligne n'est pas limité.
</HEAD>	X	X	</HEAD>	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	X	X	<NOTICE>	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification déterminée.
t_notice_type = G02	X	X	G02	Le type de la fiche de notification est G02 pour une assignation de télévision analogique.
t_fragment = GE06A	X	X	GE06A ou NTFD_RR	GE06A, si la fiche de notification est soumise au titre de l'Article 4, ou NTFD_RR, si elle est soumise au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06.
t_action = ADD	X	X	ADD ou MODIFY	Mesure à prendre concernant la fiche de notification.
t_is_pub_req = TRUE	X	-	TRUE ou FALSE	TRUE, si l'administration demande au Bureau d'appliquer la procédure visée au § 4.1.2.5.
t_adm_ref_id = SUI00001	X	X	20 caractères	Identificateur unique donné par l'administration pour l'assignation.
t_trg_adm_ref_id =	+	+	20 caractères	Si la mesure à prendre est MODIFY, fournir l'identificateur unique de l'assignation à modifier. Obligatoire si les clés t_trg_freq_assgn, t_trg_long et t_trg_lat ne sont pas fournies.
t_trg_freq_assgn =	+	+	173,5 à 226,5 ou 474 à 858 comme indiqué dans les Tableaux A.3.1-6, A.3.1-7, A.3.1-8, A.3.1-9, A.3.1-10, A.3.1-11, A.3.1-12, A.3.1-13 et A.3.1-14 de l'Accord GE06	Fréquence assignée (MHz) de l'assignation cible figurant dans le Plan. Obligatoire si la clé t_trg_adm_ref_id n'est pas fournie.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_trg_long = +0070600	+	+	+DDMMSS -0300000 à +1700000	Longitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission cible figurant dans le Plan. Obligatoire si la clé t_trg_adm_ref_id n'est pas fournie.
t_trg_lat = +463500	+	+	+DDMMSS -400000 à +890000	Latitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission cible figurant dans le Plan. Obligatoire si la clé t_trg_adm_ref_id n'est pas fournie.
t_call_sign =	-	O	10 caractères	Indicatif d'appel ou autre identificateur utilisé conformément à l'Article 19 du RR, si la notification est faite au titre de l'Article 5.
t_freq_assgn = 177.5	X	X	173,5 à 226,5 ou 474 à 858 comme indiqué dans les Tableaux A.3.1-6, A.3.1-7, A.3.1-8, A.3.1-9, A.3.1-10, A.3.1-11, A.3.1-12, A.3.1-13 et A.3.1-14 de l'Accord GE06	Fréquence assignée (MHz).
t_osev_v_12 = 0	+	+	-399 à +399	Décalage de fréquence de la porteuse image, exprimé en multiples positifs ou négatifs de 1/12 de la fréquence ligne du système de télévision concerné, si le décalage de fréquence de la porteuse image n'est pas fourni pour la clé t_osev_v_khz.
t_osev_v_khz =	+	+	-500,000 à +500,000	Décalage de fréquence de la porteuse image, exprimé par une valeur (positive ou négative) en kHz, si le décalage de fréquence de la porteuse image n'est pas fourni pour la clé in t_osev_v_12.
t_osev_s_12 =	+	+	-399 à +399	Si le décalage de fréquence de la porteuse son est différent du décalage de fréquence de la porteuse image, décalage de fréquence de la porteuse son, exprimé en multiples positifs ou négatifs de 1/12 de la fréquence ligne du système de télévision concerné si le décalage de fréquence de la porteuse son n'est pas fourni pour la clé t_osev_s_khz.
t_osev_s_khz =	+	+	-500,000 à +500,000	Si le décalage de fréquence de la porteuse son est différent du décalage de fréquence de la porteuse image, décalage de fréquence de la porteuse son exprimé par une valeur (positive ou négative) en kHz, si le décalage de fréquence de la porteuse son n'est pas fourni pour la clé t_osev_s_12.
t_d_inuse =	C	X	AAAA-MM-JJ	Date (effective ou prévue, selon le cas) de la mise en service de l'assignation de fréquence (nouvelle ou modifiée).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_d_expiry =	+	+	AAAA-MM-JJ	Si l'assignation est assujettie au § 4.1.5.4 de l'Article 4, date d'expiration de cette période, c'est-à-dire que l'accord de la ou des administrations affectées a été obtenu conformément à cet article pour un laps de temps bien précis.
t_site_name = GRUYERES	X	X	30 caractères	Nom de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_ctry = SUI	X	X	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant la zone géographique où est située l'antenne de la station d'émission (voir la Préface de la BR IFIC).
t_long = +0070600	X	X	±DDMMSS -0300000 à +1700000	Longitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_lat = +463500	X	X	±DDMMSS -400000 à +890000	Latitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_freq_stabl = NORMAL	X	X	RELAXED, NORMAL ou PRECISION	Indicateur de stabilité en fréquence.
t_tran_sys = G	X	X	B, B1, D, D1, G, H, I, K, K1, L ou M	Symbole correspondant au système de télévision.
t_color = P	X	X	P ou S	Symbole correspondant au système de couleurs, P = PAL, S = SECAM.
t_erp_h_dbw = 30	+	+	≤ 73,0	Si la polarisation est horizontale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale (dBW).
t_erp_v_dbw =	+	+	≤ 73,0	Si la polarisation est verticale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale (dBW).
t_pwr_ratio = 13	X	X	0 à 20,0	Rapport des puissances porteuse image/porteuse son.
t_ant_dir = D	X	X	D ou ND	Directivité de l'antenne (directive (D) ou non directive (ND)).
t_polar = M	X	X	H, V ou M	Polarisation (H – horizontale, ou V – verticale, ou M – mixte).
t_hgt_agl = 30	X	X	Entre 0 et 800, nombre entier	Hauteur de l'antenne de la station d'émission au-dessus du niveau du sol (m).
t_site_alt = +500	X	X	Entre -1000 et 8850, nombre entier	Altitude du site au-dessus du niveau de la mer mesurée à la base de l'antenne de la station d'émission (m).
t_eff_hgtmax = 300	X	X	Entre -3000 et 3000, valeur égale ou supérieure à la valeur maximale des hauteurs équivalentes fournies, nombre entier	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (m).
t_op_agcy =	-	O	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'entité exploitante (voir la Préface).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_addr_code =	-	X	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'adresse de l'administration (voir la Préface) responsable de la station et à laquelle il convient d'envoyer toute communication relative à des questions urgentes concernant les brouillages, la qualité des émissions et les questions relatives à l'exploitation technique du circuit (voir l'Article 15 du RR).
t_op_hh_fr =	C	X	HHMM 0000 à 2359	Heure de début de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.
t_op_hh_to =	C	X	HHMM 0001 à 2400	Heure de fin de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.
t_plan_trg_adm_ref_id =	-	+	20 caractères	Si la notification est faite au titre de la disposition 5.1.3. Identificateur unique donné par l'administration à l'inscription de radiodiffusion numérique cible figurant dans le Plan GE06 à laquelle s'applique la disposition 5.1.3 de l'Accord GE06.
t_pwr_dens =	-	+	Entre -200,0 et +30,0	Si la notification est faite au titre de la disposition 5.1.3. Densité maximale de puissance (dB(W/Hz)), dont la moyenne a été établie dans la bande de 4 kHz la plus défavorable, calculée pour la puissance apparente rayonnée maximale.
t_is_resub =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si la notification est faite au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06 et relève des dispositions 5.1.6, 5.1.7 et 5.1.8.
t_signed_commitment =	-	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si la notification est accompagnée d'un engagement signé concernant l'exploitation conformément aux dispositions 5.1.7 et 5.1.8. Obligatoire, si la notification est faite au titre des dispositions 5.1.6-5.1.8 et si la clé t_is_resub a la valeur TRUE. En pareil cas, l'engagement signé est fourni dans une pièce jointe.
t_remarks =	O	O	Caractères	Le nombre de caractères par ligne n'est pas limité, pas plus que le nombre des clés t_remarks qui peuvent être insérées dans une fiche de notification donnée.
<ANT_HGT>	X	X	<ANT_HGT>	Début de la sous-section ANT_HGT contenant les valeurs des hauteurs équivalentes de l'antenne.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_eff_hgt@azmzzz = 300	X	X	Entre -3000 et 3000, la valeur maximale de la hauteur ne devrait pas dépasser la valeur de la clé t_eff_hgtmax, nombre entier	Hauteur équivalente de l'antenne (m), pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre (zzz de 0 à 350 par intervalles de 10°).
</ANT_HGT>	X	X	</ANT_HGT>	Fin de la sous-section ANT_HGT.
<ANT_DIAGR_H>	+	+	<ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et si l'antenne est directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_H contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB) est requis.
t_attn@azmzzz = 3.0	+	+	Egale ou supérieure à 0,0	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB), pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, calculés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_H>	+	+	</ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_H est requise.
<ANT_DIAGR_V>	+	+	<ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_V contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB) est requis.
t_attn@azmzzz = 3.0	+	+	Egale ou supérieure à 0,0	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB), pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_V>	+	+	</ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_V est requise.
<COORD>	+	+	<COORD>	Si la coordination est requise et l'accord a été obtenu, le début de la sous-section COORD est requis.
t_adm = F	+	+	Symboles UIT des administrations	Symbole UIT désignant l'administration avec laquelle la coordination a été effectuée avec succès. Répéter si nécessaire.
</COORD>	+	+	</COORD>	Si la coordination est requise et l'accord a été obtenu, la fin de la sous-section COORD est requise.
</NOTICE>	X	X		Fin de la section NOTICE.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Art. 5	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<NOTICE>	X	X		Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
				Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	X	X		Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	X	X		Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification contenues dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	X	X		Nombre des fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	X	X		Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

TABLEAU A2.7

GB1 – Format de fiche de notification sur support électronique pour la soumission d'une assignation numérique avec des caractéristiques différentes de celles apparaissant dans le Plan, pour des transmissions dans le service de radiodiffusion

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
<HEAD>	X	<HEAD>	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux relatifs à toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier.
t_adm = SUI	X	Symboles UIT des administrations relevant de la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	30 caractères	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	X	</HEAD>	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	X	<NOTICE>	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification déterminée.
t_notice_type = GB1	X	GB1	Le type de la fiche de notification est GB1 pour les assignations à des systèmes de radiodiffusion relevant de la disposition 5.1.3 de l'Accord GE06 et dont les caractéristiques sont différentes de celles correspondant à l'inscription de radiodiffusion numérique de référence figurant dans le Plan. Les assignations de télévision analogique doivent être notifiées à l'aide d'une fiche de notification G02, y compris au titre de la disposition 5.1.3 de l'Accord GE06 (voir l'Annexe 3).
t_fragment = NTFD_RR	X	NTFD_RR	Notification au titre de l'Article 5 de l'Accord GE06.
t_action = ADD	X	ADD ou MODIFY	Mesure à prendre concernant la fiche de notification.
t_adm_ref_id = SUI00001	X	20 caractères	Identificateur unique donné par l'administration pour l'assignation.
t_trg_adm_ref_id =	+	20 caractères	Si la mesure à prendre est MODIFY, fournir l'identificateur unique de l'assignation à modifier.
t_plan_entry = 3	X	1, 2, 3, 4 ou 5	Code à un caractère identifiant le type d'inscription dans le Plan à laquelle correspond l'assignation. (1 – Assignation unique, 2 – Réseau SFN, 3 – Allotissement, 4 – Allotissement avec assignation(s) liée(s) et SFN_id, 5 – Allotissement avec une seule assignation liée et sans SFN_id) (voir l'Annexe 3 pour plus de détails).
t_assgn_code = C	X	L, C ou S	Code de l'assignation (L – liée avec un réseau SFN ou un allotissement, C – Convertie, S – Autonome).

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_associated_adm_allot_id = SUIALL001	+	20 caractères	Si l'assignation est liée ou convertie, fournir l'identificateur unique de l'allotissement auquel se rapporte l'assignation (identificateur donné par l'administration).
t_associated_allot_sfn_id = SUISFN001	+	30 caractères	Si l'assignation est liée ou convertie, fournir le code d'identification du réseau SFN de l'allotissement associé auquel se rapporte l'assignation (code précédemment donné par l'administration ou nouveau code d'identification, si aucun ne figure actuellement dans le Plan).
t_sfn_id = SUISFN001	+	30 caractères	Si l'assignation fait partie d'un réseau monofréquence (SFN), le code d'identification de ce réseau est obligatoire. Il doit être identique à celui donné pour l'allotissement associé.
t_call_sign =	O	10 caractères	Indicatif d'appel ou autre identificateur utilisé conformément à l'Article 19 du RR.
t_freq_assgn = 177.5	X	Entre 174 MHz et 230 MHz ou entre 474 MHz et 862 MHz	Fréquence assignée (MHz).
t_d_inuse = 2007-06-15	X	AAAA-MM-JJ	Date de la mise en service de l'assignation de fréquence.
t_d_expiry =	+	AAAA-MM-JJ	Si l'assignation est assujettie au § 4.1.5.4 de l'Article 4, date d'expiration de cette période, c'est-à-dire que l'accord de la ou des administrations affectées a été obtenu conformément à cet article pour un laps de temps bien précis.
t_site_name = GRUYERES	X	30 caractères	Nom de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_ctry = SUI	X	Symboles UIT des zones géographiques situées dans la zone de planification GE06	Symbole UIT désignant la zone géographique où est située l'antenne de la station d'émission (voir la Préface de la BR IFIC).
t_long = +0070600	X	+DDMMSS 0300000 à +1700000	Longitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_lat = +463500	X	+DDMMSS -400000 à +890000	Latitude de l'emplacement de l'antenne de la station d'émission.
t_erp_h_dbw = 30.0	+	≤ 53,0	Si la polarisation est horizontale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale dans le plan horizontal (dBW).
t_erp_v_dbw = 30.0	+	≤ 53,0	Si la polarisation est verticale ou mixte, fournir la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale dans le plan horizontal (dBW).
t_erp_beam_tilt_dbw =	O	≤ 53,0	Puissance apparente rayonnée maximale dans le plan défini par l'angle d'inclinaison du faisceau (dBW). Si cette valeur est fournie, le champ t_beam_tilt_angle doit être fourni.
t_beam_tilt_angle =	O	Entre -30,0 et 30,0	Angle d'inclinaison du faisceau (degrés). Si cette valeur est fournie, le champ t_erp_beam_tilt_dbw doit être fourni.

Marqueurs des sections (en gras) et éléments de données (valeurs indiquées à titre d'exemple uniquement)	Art. 4	Valeur(s) admissible(s)	Observations
t_ant_dir = D	X	D ou ND	Directivité de l'antenne (directive (D) ou non directive (ND)).
t_polar = M	X	H, V ou M	Polarisation (H – horizontale, ou V – verticale, ou M – mixte).
t_hgt_agl = 30	X	Entre 0 et 800 mètres, nombre entier	Hauteur de l'antenne de la station d'émission au-dessus du niveau du sol (m).
t_site_alt = +500	X	Entre –1 000 et 8 850 mètres, nombre entier	Altitude du site au-dessus du niveau de la mer mesurée à la base de l'antenne de la station d'émission (m).
t_eff_hgtmax = 229	X	Entre –3 000 et 3 000 mètres, valeur égale à la valeur maximale des hauteurs équivalentes fournies, nombre entier	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (m).
t_op_agcy = A	O	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'entité exploitante (voir la Préface).
t_addr_code = 02	X	Section 3 du Chapitre IV de la Préface	Symbole de l'adresse de l'administration (voir la Préface) responsable de la station et à laquelle il convient d'envoyer toute communication relative à des questions urgentes concernant les brouillages, la qualité des émissions et les questions relatives à l'exploitation technique du circuit (voir l'Article 15 du RR).
t_op_hh_fr = 0000	X	HHMM 0000 à 2359	Heure de début de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.
t_op_hh_to = 2400	X	HHMM 0001 à 2400	Heure de fin de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence.
t_plan_trg_adm_ref_id = SUI00001	X	20 caractères	Identificateur unique donné par l'administration à l'allotissement ou à l'assignation numérique cible figurant dans le Plan GE06 à laquelle s'applique la disposition 5.1.3 de l'Accord GE06.
t_pwr_dens = –10.0	X	Entre –200,0 et +30,0	Densité maximale de puissance (dB(W/Hz)) dont la moyenne a été établie dans la bande de 4 kHz la plus défavorable, calculée pour la puissance apparente rayonnée maximale.
t_stn_cls = BT	X	BC ou BT	Classe de station de l'assignation en cours de traitement. Utiliser BT si la station combine radiodiffusion sonore, télévisuelle ou autres applications de radiodiffusion.
t_emi_cls = X7FXF	X	Cinq caractères conformément à l'Appendice 1 du RR	Classe d'émission de l'assignation en cours de traitement.
t_bdwidth = 7000	X	Largeur de bande nécessaire	Largeur de bande nécessaire du système à mettre en oeuvre (kHz).

t_remark_conds_met = TRUE	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si l'assignation est assujettie au § 5.1.2 de l'Article 5, déclaration de l'administration notificatrice précisant que toutes les conditions associées à l'observation sont entièrement remplies pour l'assignation soumise pour inscription dans le Fichier de référence.
t_is_resub = FALSE	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si la notification est faite au titre des dispositions 5.1.6, 5.1.7 et 5.1.8.
t_signed_commitment = FALSE	X	TRUE ou FALSE	TRUE, si la notification est accompagnée d'un accord signé concernant l'exploitation conformément aux dispositions 5.1.7 et 5.1.8. Obligatoire, si la notification est faite au titre des dispositions 5.1.6-5.1.8 et si la clé t_is_resub a la valeur TRUE. En pareil cas, l'accord signé est fourni en pièce jointe.
t_remarks =	O	80 caractères	Répéter si nécessaire.
<ANT_HGT>	X	<ANT_HGT>	Début de la sous-section ANT_HGT contenant les valeurs des hauteurs équivalentes de l'antenne.
t_eff_hgt@azmzzz = 300	X	Entre -3 000 et 3000, la valeur maximale de l'antenne ne devrait pas être supérieure à la valeur de la clé t_eff_hgtmax, nombre entier	Hauteur équivalente de l'antenne (m), pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre (zzz de 0 à 350 par intervalles de 10°).
</ANT_HGT>	X	</ANT_HGT>	Fin de la sous-section ANT_HGT.
<ANT_DIAGR_H>	+	<ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_H contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB) est requis.
t_attn@azmzzz = 3.0	+	0,0 à 40,0 dB	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB), normalisée à 0 dB, pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_H>	+	</ANT_DIAGR_H>	Si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_H est requise.
<ANT_DIAGR_V>	+	<ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, le début de la sous-section ANT_DIAGR_V contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB) est requis.
t_attn@azmzzz = 3.0	+	0,0 à 40,0 dB	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, fournir la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB), normalisée à 0 dB, pour 36 azimuts différents, par intervalles de 10°, mesurés dans le plan horizontal par rapport au Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre.
</ANT_DIAGR_V>	+	</ANT_DIAGR_V>	Si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne directive, la fin de la sous-section ANT_DIAGR_V est requise.

<COORD>	+	<COORD>	Si la coordination est requise et si l'accord a été obtenu, le début de la sous-section COORD est requis.
t_adm = F	+	Symboles UIT des administrations	Symbole UIT désignant l'administration avec laquelle la coordination a été effectuée avec succès. Répéter si nécessaire.
</COORD>	+	</COORD>	Si la coordination requise et si l'accord a été obtenu, la fin de la sous-section COORD est requise.
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	X		Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
			Éléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	X		Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	X		Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification contenues dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	X		Nombre des fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	X		Fin de la section TAIL. Fin de la fiche de notification.

ANNEXE 3

Combinaisons valables du code de l'inscription dans le Plan et du code de l'assignation

TABLEAU A3.1

Pour les assignations de radiodiffusion numérique soumises ou notifiées à l'aide des fiches GT1, GS1 et GB1

Code de l'inscription dans le Plan (t_plan_entry)	Topologie du réseau	Article 4/Article 5		
		Identificateur SFN (t_sfn_id)	Identificateur de l'allotissement (t_adm_allot_id)	Code de l'assignation (t_assgn_code)
1	Une assignation autonome	Ne doit pas être fourni	Ne doit pas être fourni	S
2	Deux ou plusieurs assignations liées	Obligatoire	Ne doit pas être fourni	L**
3	Une ou plusieurs assignations converties associées à un allotissement	Obligatoire	Obligatoire	C
4	Une ou plusieurs assignations liées ou converties associées à un allotissement	Obligatoire	Obligatoire	L** ou C
5*	Une seule assignation liée associée à un allotissement	Ne doit pas être fourni	Obligatoire	L**

* A fournir conjointement avec l'allotissement associé, à l'aide de la fiche GS2 ou GT2.

** Dans le cadre d'une notification au titre de l'Article 5, l'assignation peut être exploitée conformément à l'inscription dans le Plan ou au titre des dispositions 5.1.6 à 5.1.8.

TABLEAU A3.2

Pour les allotissements de radiodiffusion numérique soumis ou notifiés à l'aide des fiches GS2 et GT2

Code de l'inscription dans le Plan (t_plan_entry)	Article 4	
	Identificateur SFN (t_sfn_id)	Assignations associées
3	Obligatoire	Peut avoir des assignations converties
4	Obligatoire	Doit avoir au moins une ou plusieurs assignations liées. La fiche de notification relative à l'allotissement doit être soumise conjointement avec les assignations liées.
5	Ne doit pas être fourni	Doit avoir une seule assignation liée. La fiche de notification relative à l'allotissement doit être soumise conjointement avec celle relative à l'assignation liée.